

12. Question de Madame Leila LAHSSAINI, conseillère communale, du 23 avril 2020 -- Vraag van Mevrouw Leila LAHSSAINI, gemeenteraadslid, van 23 april 2020.

Le dépistage du COVID-19 dans les Maisons de Repos

Pour rappel, je vous prie de trouver ci-dessous des questions écrites en vue du prochain conseil communal.

- Combien de maison de repos de la commune (privées et publiques) ont déjà été dépistées au Coronavirus (quelles sont ces MR)?
- Cela représente combien de personnes en tout (combien de résidents et combien de membres du personnel)?
- Quels sont les résultats? (% de positifs)
- Pour chaque MR déjà dépistée: quelles mesures ont été prises pour ré-organiser le travail au sein des équipes et pour les résidents testés positifs?
- Combien de MR reste-t-il à dépister (privées et publiques): quel est le planning de leur dépistage: quelle MR sera dépistée à quelle date?
- Pour chacune d'entre elles: quelles sont les équipes mobilisées pour procéder au dépistage (médecine du travail, équipe de la Fédé)?
- Pour l'ensemble des MR (privées et publiques): combien de décès Covid19 dénombre-t-on (combien parmi les résidents, combien parmi le personnel)?

Réponse :

Sur le territoire de la Commune, nous avons 8 Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins, soit 989 lits dont 379 en MRS.

Deux de ces établissements dépendent du CPAS, il s'agit de la Cerisaie et de Albert De La Tour. J'ai été informée que sont malheureusement survenus 12 décès à Albert De La Tour et 2 à la Cerisaie. Les 6 autres MR/MRS sont des établissements privés.

Comme vous le savez très certainement, les Maisons de Repos et les Maisons de Repos et de Soins relèvent de la compétence de la Cocom. Nous ne sommes pas habilités à investiguer auprès de ces institutions pour avoir les réponses précises aux questions précises que vous posez. C'est particulièrement vrai pour tout ce qui concerne le dépistage qui relève de la responsabilité du Fédéral et de la Cocom. Ce sont eux qui déterminent les priorités et la manière dont le dépistage est effectué.

Nous ne doutons pas un instant que vous poserez ou avez posé vos questions à l'Assemblée de la Commission communautaire commune.

Dès le début de la crise, et sachant que ce virus est particulièrement dangereux pour certains groupes cibles, dont les personnes âgées, nous avons chargé nos services d'être attentifs à la question.

C'est ainsi que nous avons demandé à un service de contacter toutes les maisons de repos et de soins pour prendre de leurs nouvelles et voir ensemble s'il y avait des besoins auxquels le call centre et les différents pôles pouvaient répondre (écoute, entraide, suivi social). Les discussions se sont concentrées sur ces aspects-là.

Toutes ces structures nous ont fait part, chacune différemment et chacune dans des proportions différentes, de leurs difficultés, de leur besoin en matériel de protection, en tests, en personnels... Bref ce que vous avez entendu dans la presse tous les jours. Néanmoins, toutes étaient déjà en relation avec leur institution de tutelle et attendaient des réponses précises.

Nous avons pu insérer certains patients demandeurs de ces établissements dans les dispositifs psycho-sociaux (principalement écoute), mais leurs structures répondaient déjà amplement à toutes les demandes.

Avec la reprise de certaines visites dans ces établissements et un contact particulier avec l'un d'entre eux, notre service infrastructure s'est mobilisé pour voir dans quelle mesure il pouvait aider à la construction d'un espace de visite permettant une rencontre avec un proche dans un endroit isolé du reste de l'établissement, dans une cour, un jardin, un local...

Nous réalisons ce projet avec établissement. Il est possible que d'autres se concrétisent.

En ce qui concerne les deux maisons de repos du CPAS, vous avez reçu une note de la Présidente du CPAS qui est plus complète puisqu'elle aborde aussi d'autres points que ceux relatifs à vos questions.

Voilà la réponse aux questions auxquelles nous pouvions répondre.
Je vous remercie de votre travail.